

**COMMUNE DE COMPAINVILLE**  
**110 ROUTE DE GAILLEFONTAINE**  
**76440 COMPAINVILLE**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2022**

Étaient présents : MM. NOTTIAS Bruno, DIEUTRE Roland, MAINE Guillaume, HESS Jean-Pierre, LIEBRAY Éric, CROCHU Cédric, Mmes COELLE Danielle, COINTE Corinne et Mme BAILLEUX Cécile secrétaire de mairie.

Absent excusé : M. PAUL Benoit

Absent non excusé : M. CORDIER Fabrice

**DATE DE CONVOCATION : 28 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi premier décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Compainville, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Bruno NOTTIAS, maire.

La séance est ouverte 19H10.

**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. LIÉBRAY Éric est nommé secrétaire de séance.

**LECTURE DU PROCES VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2022**

M. CROCHU Cédric donne lecture du procès-verbal du 30 septembre 2022, il est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. CORDIER Fabrice à 19H25

**DELIBERATION N°1.01.12.22 : PROCURATION LA POSTE**

M. le maire soulève le problème de la réception du courrier recommandé quand la poste le présente à son domicile. En son absence, son épouse ne peut le réceptionner. Pour éviter les déplacements aux bureaux de poste, il propose au conseil municipal de donner procuration à Mme NOTTIAS Jeanine.

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité autorisent M. le Maire à donner procuration à Mme NOTTIAS Jeanine.

**DELIBERATION N°2.01.12.22 : MANDATEMENT HONORAIRES AVOCAT**

M. le Maire présente les deux factures d'honoraires du CABINET EKIS affaire N°19.00055, elles s'élèvent à 1 320.00€ TTC (rédaction de conclusion du 27 janvier 2022) et 2 567.08€ TTC (Audience du 22 septembre 2022) soit un total de 3 887.08€ TTC. Ce dossier est mis en délibéré au 21 décembre 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à mandater ces factures pour un montant total de 3 887.08€ TTC.

**DELIBERATION N°3.01.12.22 : ENCAISSEMENT CHEQUE AXA (SOLDE SOL SDF)**

La compagnie AXA a versé le solde de 1 447.20 € (indemnisation sol salle des fêtes) par chèque. Il convient de l'encaisser. Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à émettre le titre d'un montant de 1 447.20 €.

**DELIBERATION N°4.01.12.22 : DEVIS RESERVE INCENDIE**

M. le Maire a reçu deux devis pour la fourniture et pose d'une réserve souple de 120 m<sup>3</sup>. Une importante différence de prix sur la fourniture de la réserve (4 926 €). Il a recontacté une des entreprises pour connaître la raison. Pas de retour à ce jour. Le conseil municipal prendra une décision plus tard.

### **DELIBERATION N°5.01.12.22 : CDG76 COUVERTURE SANTE ET PREVOYANCE DES SALARIES**

Le 17 novembre dernier a eu lieu une réunion organisée par le CDG76 à Compainville. Le centre de gestion a présenté la couverture SANTE et PREVOYANCE des salariés dans la fonction publique territoriale. La couverture SANTE sera obligatoire au 1er janvier 2026 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 15€/mois/agent et la PREVOYANCE au 1er janvier 2025 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 7€/mois/agent.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil donnent leur accord pour y adhérer et autorisent M. le Maire à signer tout acte afférent aux couvertures SANTE ET PREVOYANCE (Lettres d'intention et conventions ...).

### **DELIBERATION N°6.01.12.22 : COLIS DE NOËL AINÉS**

M. le Maire propose d'offrir un colis de Noël aux aînés de la commune de COMPAINVILLE. Après débat, les membres du conseil donnent leur accord pour remettre aux aînés de 65 et + (habitant la commune et inscrit sur la liste électorale) un colis d'une valeur de 30 € (bon d'achat de 10 € chez le boucher de Serqueux, 5 € chez le boulanger de Gaillefontaine et de l'épicerie achetée par la commune au Super U de Serqueux).

### **DELIBERATION N°7.01.12.22 : SDE76 PROJET RENFORCEMENT ECLAIRAGE PUBLIC LA BELLEFOITIERE**

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Renfo+EP-2022-0-76185-M5477 et désigné « Bellefoitière » dont le montant prévisionnel s'élève à 405 720.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 22 760.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter le projet, d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 22 760.00 € TTC, de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Mme Corinne COINTE soulève le problème du rangement des chaises lors des locations de la salle des fêtes : la porte du local chaises restera ouverte aux locataires.
- Nomination d'un référent SDIS : M. Guillaume MAINE
- M. Cédric CROCHU a présenté des modèles pour les lettres « ESPACE BOURDET » et des plans du futur terrain de pétanque
- Vœux de la municipalité : 7 janvier 2023
  
- Séance levée à 21H00